Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Octobre 1885. No. 3.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

COCO-FÊLÉ.

Regardez bien à la ronde,
Quand vous aurez contemplé,
Vous verrez qu'en ce bas monde,
Tous ont le coco fêlé.

Ce ministre sans entrailles,
Pour qui le sang a coulé
Dans d'inutiles batailles,
Il a le coco fêlé.

Ce président qui s'apprête,
Près de son or empilé,
Aux douceurs de la retraite,
Il a le coco fêlé.

Cet électeur qui suppose
Qu'un Parlement assemblé
Peut servir à quelque chose,
Il a le coco fêlé.

Ce boursier qui s'imagine
Qu'avant le mois écoulé
On verra fuir la débine,
Il a le coco fêlé.

Ce bourgeois sans défiance
Qui prétend que monsieur Clé-
Menceau doit sauver la France,
Il a le coco fêlé.

Ce chanteur qui, pour deux notes
De son gosier... étoilé,
Réclame tant de bank-notes,
Il a le coco fêlé.

Le prince de la critique,
L'avocat d'orgueuil enflé,
L'ami de la République,
Tous ont le coco fêlé.

Mais je viens de me relire,
Et, par cet acte accablé,
Je constate, affreux délire,
Que j'ai le coco fêlé.

ESCOPETTE.

LA PAPAUTE.

Il vient de se passer dans la grande diplomatie européenne un fait qu'il importe de ne pas laisser sous silence.

Les cabinets de Madrid et de Berlin ont soumis à l'arbitrage de Sa Sainteté Léon XIII le différend survenu entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet des îles Carolines.

L'intervention du Saint-Père a réussi à la satisfaction des deux pays, et M. de Bismarck a remercié le Souverain-Pontife des services qu'il a rendus en cette circonstance aux deux nations.

Il y a bien longtemps que les grands pouvoirs n'avaient pas eu recours à ce tribunal de paix.

On voit que l'on ne s'en trouve pas plus mal aujourd'hui que dans les siècles passés.

Voici une querelle qui menaçait de mettre deux nations aux prises et qui s'éteint par la simple intervention pacifique de la cour de Rome.

Que l'Espagne catholique, que l'Espagne qui tient ses droits sur les Carolines d'une bulle d'Alexandre VI, ait imaginé de recourir au Saint-Siége, tout l'explique ; mais que l'Allemagne protestante, que le chancelier de fer qui a inventé et appliqué en Prusse le Kultur Kampf, se soit résigné à un tel médiateur, voilà ce que bien des gens ne comprendront sans doute jamais.

Des hommes qu'une pareille procédure doit jeter dans les plus grandes perplexités, ce sont les Italiens. Le cabinet de Rome, qui a réduit la papauté à l'exercice de sa Souveraineté spirituelle, attendait mieux de M. de Bismarck que la reconnaissance tardive, dans la personne de Léon XIII, des attributs et de l'autorité d'un souverain, et le gouvernement qui, dès la première heure, avait si peu dissimulé ses sympathies anti-espagnoles dans l'affaire des Carolines, n'avait pas prévu, semble-il, que la solution en serait réservée au Vatican.

Il ne faut jurer de rien avec les politiques de la trempe et du caractère de M. de Bismarck. Le chancelier de fer voulait en finir avec ce conflit qui ne lui apportait aucun avantage immédiat et qui empêchait sa liberté d'action dans un moment où la question d'Orient semble renaître de ses cendres plus vivace que jamais, et il n'a pas été fâché, dans l'état actuel des esprits de donner au chef de la catholicité ce témoignage non équivoque de considération et de respect.

"Nous voilà donc ramenés à deux cent cinquante années en arrière, dit le *Moniteur Universel*, c'est-à-dire à l'époque du congrès de Munster, d'où sortit le traité de Westphalie. Alors, entre les couronnes divisées et en guerre les une contre les autres depuis trente ans, s'interposa solennellement la médiation du Pape reclamée par tous."

Dans un temps où les rois et les peuples cherchent à s'éloigner plus que jamais des principes chrétiens, dans un temps où la libre-pensée lève plus haut la tête et croit enfin être parvenue à triompher de tous les obstacles, n'est-ce pas un fait bien étonnant que cette médiation pontificale pour résoudre une contestation aigüe, librement acceptée par le chef de la nation qui donna naissance à Luther ?

Nous laissons à la plume brillante de N. Cornély le soin de décrire cet événement si important.

Deux nations, dit-il, ont failli se déclarer la guerre. L'une est colossale, l'autre est résolue. L'une se carre dans sa masse puissante comme un Goliath. L'autre serre sa fronde dans sa main, comme un David.

Elles ne peuvent s'étreindre sur terre. Mais elles peuvent se heurter sur mer, en une lutte atroce et sans gloire.

—Je t'écraserais, dit l'Allemagne. Je te ferais payer en larmes de sang ta victoire, répond l'Espagne-

Tout à coup, elles s'avisent de penser qu'au-dessus des peuples il y a Dieu, et qu'au-dessus des rois il y a le Pape.

Et voilà l'Empire protestant et la Monarchie catholique qui s'en vont frapper à la porte du Vatican, disant : "Saint-Père, jugez-nous, mettez-nous d'accord."

Aucun gouvernement humain ne pourrait prononcer impartialement entre les deux adversaires. Les uns sont interessés dans la question et la résoudraient pour eux. Les autres sont dominés par la crainte ou par l'amitié.

Qui est assez puissant pour dire à l'Empereur : "Tu as tort."

Qui est assez libre pour dire au roi :" Tu as tort ! sans paraître avoir peur de l'empereur ?

Un homme. Le Pape.

Et pourtant il est captif. Depuis quinze ans, il n'a pas franchi le seuil de son palais. Napoléon, à Fontainebleau, ne possédait plus de la terre de France que le morceau que couvraient les sabots de son cheval. Lui, il ne possède plus de la Ville Eternelle que le fragment que recouvre son prie Dieu.

Mais il y a en lui une force morale, qui s'élève et qui plane au-dessus du monde. Il y a, dans son auguste captivité, une indépendance qui met sous ses pieds les trônes humains.

Et au-dessus des foules bruyantes, au-dessus des armées silencieuses, au-dessus des ministres qui gouvernent, au-dessus des chefs qui règnent, au-dessus des vilenies et des gloires mortelles, les âmes troublées aperçoivent le vieillard enveloppé dans sa robe blanche, comme, au-dessus de villes agitées, de campagnes tranquilles, des forêts murmurantes et des fleuves qui grondent, la neige immaculée des grands monts que baise, sans témoins. le soleil de Dieu.

Or, savez-vous ce que c'est que cet arbitrage pontifical.

C'est une résurrection inattendue de ces temps héroïques et charmants où les rois soumettaient leur querelles au Vicaire du Christ, où les hommes bardés de fer s'embrasssaient à sa voix et, faisant trève aux chevauchés fratricides, s'en allaient dociles, la croix rouge sur l'épaule, vers Jérusalem, où ils trouvaient la liberté moderne assise sur le tombeau du Christ.—*Le Quotidien.*

COMMENT PREPARER LES JEUNES GENS A LA VOCATION AGRICOLE.

Nous l'avons souvent répété, l'agriculture n'entrera réellement dans la voie du progrès qu'en autant que ceux qui y sont vivement intéressés, de près comme de loin, prendront tous les moyens possibles pour en arriver à ce résultat.

Comme point de départ, pour assurer l'avenir prospère de notre agriculture, il faut surtout s'attacher aux jeunes gens que l'on destine à la vocation agricole, en la leur faisant aimer et en leur donnant une instruction essentiellement agricole appropriée à leurs besoins pour l'avenir. Rien ne devrait être négligé pour en faire de bons cultivateurs. Un cultivateur ignorant est comme un menuisier qui ne sait faire usage de ses outils, un négociant qui n'a aucune connaissance du commerce, jamais il ne saura tirer avantage de ses travaux de culture.

Dès que ce jeune homme sera capable de prendre part aux travaux de la ferme, il est nécessaire de l'intéresser aux soins du bétail, à l'entretien de l'outillage agricole, au jardinage, à la basse-cour, enfin à tous les travaux de la culture. Le père de ce jeune homme doit mettre celui-ci au fait de tous les plans projetés, des succès réalisés comme des expériences faites à l'égard de différentes cultures sur la ferme ; ce jeune homme lui-même devra avoir un petit champ consacré aux expériences.

Mais un jeune homme ne saura réellement profiter de ces premières expériences qu'en autant qu'on lui aura auparavant inspirés les idées d'économie, de travail et de bonne conduite, Pour cela on doit l'éloigner des mauvaises compagnies et lui rendre le séjour agréable à la ferme. Combien de jeunes gens, dans nos campagnes, ne savent que faire à la maison, le soir, parce qu'on n'a pas su trouver les moyens de les y amuser, de les y intéresser, et ils cherchent ailleurs la dissipation qui souvent les conduit à l'ivrognerie et au dévergondage par la fréquentation de mauvais compagnons.

Il faut donc, autant que possible, retenir les jeunes gens à la maison le soir, et essayer de leur procurer tous les amusements possibles dans la famille. Ils trouveront cette manière d'agir un peu rude de votre part, ils se croiront presque en captivité, mais plus tard ils seront les premiers à vous en remercier.

Dans le but de les intéresser dans les différents travaux de la ferme, donnez-leur un morceau de terre qu'ils cultiveront à leur profit, et que le profit qu'ils pourront en réaliser puisse leur servir à faire des essais de culture qui pourraient leur être profitables. Faites en sorte qu'ils ne soient jamais sous le fait de la contrainte ; qu'ils agissent librement en ayant pour but les avantages personnels qu'ils pourraient retirer du lopin de terre qu'ils cultivent pour leur propre compte ; autrement il est certain qu'ils chercheront à quitter le toit paternel, pour se soustraire à votre manque de libéralité à leur égard ; aussitôt qu'ils sentiront qu'ils peuvent gagner plus ailleurs qu'à la culture, ils prendront le chemin des villes pour exercer une autre occupation, un autre métier. Faites en sorte que l'argent qu'ils auront réalisé à la culture de leur propre lopin de terre serve à l'achât d'un animal quelconque de choix qu'ils élèveront sur la ferme, et vous pourrez être sûr que cette animal de prédilection recevra de leur part les soins plus assidus, et que par là vous leur apprendrez à améliorer votre troupeau de bétail.

Faites en sorte que dès le bas âge, par tous les moyens possibles, ils apprennent à apprécier la valeur de l'argent, et qu'ils ne le dépensent qu'a bon enseigne, c'est-à-dire d'une manière profitable. C'est un point important que de savoir économiser ce qui nous coûte beaucoup de travail. Faites leur connaître ce qu'il y a d'extravagant à se livrer à de folles dépenses, soit en promenades, en boissons ou autrement, et encouragez-les à se servir des économies qu'ils ont pu réaliser, à l'achât d'instruments agricoles, de livres qui traitent d'agriculture et à la souscription d'un journal d'agriculture qui pourraient leur être d'une grandé utilité en leur procurant l'avantage de faire de plus grands profiits dans la culture de leur terre.

Enseignez leur l'industrie, l'économie et par-dessus tout à être de fervents chrétiens ; enseignez-leur à chérir le toit paternel, à affectionner leur vocation agricole, et vous pouvez être certains qu'avec toutes ces qualités ils seront des cultivateurs modèles qui vivront dans le bien-être et l'abondance ; ils seront des hommes d'exemples pour leur famille, pour la paroisse même, et utiles à leur pays.

Voilà comment l'on doit former les jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole. Autrement, l'avenir de votre enfant sera perdu.

G. des Campagnes.

LA FORTUNE D'UN JEUNE HOMME.

Chaque jeune homme a une fortune dans sa jeunesse. L'énergie du jeune homme n'est point émoussée par la défaite ni usée par le mécompte de longues espérances déçues. Avec l'âge on devient conservateur et l'on considère comme impossible ce qu'une personne plus jeune s'efforcera d'accomplir, et que dans bien des cas elle accomplira. L'effort en lui-même, même s'il est sans résultat, est déjà un grand succès. La confiance en soi-même, ou la présomption, si vous préférez lui donner ce nom, est une grande qualité, car elle vous pousse à agir, et l'action est la manifestation de l'individualité. La fortune d'un jeune homme ne consiste pas dans la richesse que ses ascendants ont pu lui laisser, ni dans la position sociale qu'il occupe. Elle consiste, cette fortune, dans la capacité de vouloir. C'est là l'essence de l'homme : vouloir et accomplir ce que la volonté bien dirigée vers un but honnête commande. Un jeune homme qui n'a qu'un médiocre pouvoir de volonté est un être manqué, il n'a que des aspirations, mais il n'a pas cette énergie de volonté qui change en réalité ce qu'il ne sait que désirer. Or, ce pouvoir de la volonté peut être et doit être cultivé, car dans toutes les circonstances de la vie, il est indispensable. L'humble accomplissement journalier des devoirs qui nous sont imposés est une démonstration du pouvoir de la volonté, et c'est quelque chose dont on peut être fier que cette poursuite régulière d'actes peut être indifférents. Une volonté bien dirigée, contrôlée dans les limites du juste, est ce que seul un jeune homme doit s'efforcer d'acquérir.

LE MARIAGE CHEZ LES TURCOMANS.

Le général Sir Peter Lumsden, récemment revenu d'Afghanistan, après avoir joué le rôle que l'on sait dans le conflit anglo-russe, vient de faire à Londres une intéressante conférence sur les mœurs de la population turcomane qui habite au nord de Hérat.

D'après un récit, les femmes turcomanes sont de bonne heure habituées au travail. Lorsqu'elles sont fiancées, elles confectionnent elles-mêmes leur trousseau, et, autant que possible, les articles de leur futur ménage, y compris même les tapis et les meubles. La coutume locale veut, qu'avant le mariage, le fiancé paie un gage aux parents de sa future ; ce gage consiste d'ordinaire en un cadeau de cent moutons, mais le futur époux peut aussi payer en espèces et en une ou plusieurs fois. Après s'être entendu à cet égard avec les beaux parents, le "futur" organise, pour célébrer son prochain mariage, des courses de chevaux ou autres fêtes auxquelles il convie ses amis. Puis il équipe un chameau, qu'il envoie à sa future et qui doit jouer un certain rôle le jour des noces.

Ce jour-là, la fiancée s'assied sur un tapis devant une tente, entourée des membres de sa famille. Les membres de la famille du futur viennent alors la chercher pour l'emmener ; mais les amis de la fiancée s'opposent à ce qu'on leur enlève la jeune fille et repoussent les parents du futur, en leur jetant à la tête des œufs crus et autres projectiles ; les femmes plus âgées prennent part à la lutte en jetant dans la mêlée des citrons et des raisins, et la mêlée devient générale. Au milieu de la bataille arrive le fiancé, qui s'élance parmi les groupes de belligérants, délivre sa future et la hisse sur le chameau dont nous avons parlé tout à l'heure. Chacun se hâte de mettre bas les armes et le fiancé d'emmener sa bien-aimée, au milieu des félicitations et des cris de joie de l'assistance abattue et contrite.

—Au bas de l'escalier d'un restaurant :
Et vous venez de déjeuner ?
Avec une douzaine d'huitres...
Treize à table, alors !

—Entre domestiques :
Ce qu'on a de peine à faire obéir les maîtres est quelque chose d'incroyable !

Le Manitoba.

Jeudi, 29 Octobre 1885.

ENCOURAGEONS L'IMMIGRATION.

Parmi les questions qui occupent l'opinion publique et intéressent Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, celle de l'immigration prime toutes les autres. Aussi, tous ceux qui ont à cœur l'œuvre si admirable de la colonisation s'efforcent-ils d'attirer vers nos immenses et riches prairies l'émigrant de l'ancien et du nouveau continent.

Cependant, il faut l'avouer, en dépit des avantages sans nombre qu'offre Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest aux colons industrieux, la colonisation se fait lentement, et les résultats ne répondent point aux plus légitimes attentes. Aux environs même de nos plus anciennes paroisses, des étendues considérables de terrains fertiles,—comme d'ailleurs toute la terre de Manitoba,—sont encore inoccupées. Qu'attendent-elles pour se couvrir de riches moissons? Que le travail très-facile du colon.

Il semble cependant qu'une ère nouvelle s'ouvre pour notre pays: Ses ressources et ses avantages sont mieux connus et appréciés; le gouvernement fédéral se montre plus libéral dans la vente et la concession de ses terres; la Cie du Pacifique Canadien fait aussi tout en son pouvoir pour promouvoir la cause si importante et si vitale de l'immigration et de la colonisation. C'est ainsi que M. John McTavish, commissaires des terres de cette puissante compagnie, vient d'adresser par toute la province une lettre circulaire contenant une série de questions destinées à aller faire connaître les avantages de l'Ouest à nos compatriotes de la Province de Québec et des Etats-Unis. Ceux qui recevront cette circulaire,—et tous pourront en prendre facilement connaissance,—se convaincront par les réponses droites et franches de leurs compatriotes d'ici, de la fertilité de notre sol, de la salubrité de notre climat et des ressources sans nombre que leur offre notre pays, surtout s'ils sont à la tête de nombreuses familles qu'ils désirent établir convenablement.

Tous ceux qui sont venus à Manitoba n'ont point eu raison de le regretter, car en venant grossir le groupe de nos nationaux, ils ont trouvé de bonnes écoles où leurs enfants peuvent puiser une éducation chrétienne, un clergé dévoué, des églises qui leur ont rappelé le clocher de leurs paroisses natales, une population qui les a reçus comme des frères et la ferme espérance de se créer une honnête aisance.

Nous espérons donc que nos compatriotes de là-bas apprenant à apprécier de plus en plus les avantages de Manitoba commenceront le printemps prochain à venir en grand nombre s'emparer des richesses de notre sol. Si l'isolement en effraye quelques-uns qu'ils jettent les regards vers nos vieilles paroisses où il y a place pour un grand nombre encore. Nos justes espérances se réalisant et aidés de l'immigration qui devra nous arriver de France, nous formerons, sinon cette partie de la population de Manitoba la plus considérable, du moins celle qui a la bonne, la haute réputation de travailler avec le plus de succès à la prospérité et l'avancement d'un pays comme le nôtre.

UNE DECISION IMPORTANTE.

La loi provinciale décrétant l'impôt par timbre sur les pièces formant les dossiers judiciaires, en matières civiles, est déclarée *ultrà vires* par l'hon. Juge Taylor, qui reconnait cet impôt comme taxe indirecte.

L'on sait que l'Acte de la Confédération n'accorde pas aux législatures provinciales le droit d'imposer des taxes indirectes, ce droit est exclusivement réservé au parlement fédéral; mais les anciennes lois des vieilles provinces avant leur entrée dans la Confédération, ont en certains cas été maintenues, notamment celles permettant les timbres; mais ce privilège est exclusif et nous sommes, parait-il, privés des mêmes pouvoirs. Or, comme cet impôt forme un revenu considérable au trésor de Manitoba —soit environ $35,000 par année,—cette décision du Juge Taylor qui, quoique sans doute strictement légale, est néanmoins injuste. En effet, si l'administration de la justice, qui entraine des dépenses considérables à la province, doit exister dans l'intérêt de ceux qui ont besoin des tribunaux, il n'est que juste que la plus grande partie, sinon toutes les dépenses nécessaires soient payées par les plaideurs, c'est d'ailleurs ce qui se pratique dans tous les pays et il serait ridicule de de prétendre que Manitoba devrait faire exception, de même qu'il serait injuste de faire porter ce fardeau aux districts judiciaires qui ont déjà assez à contribuer.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement est déterminé à adopter des mesures pour empêcher l'effet de cette interprétation, peut-être par trop rigoureusement légale de l'acte des timbres, et à soumettre un amendement à la prochaine session pour obvier aux difficultés suscitées par le jugement du juge Taylor.

RIEL.

CONFIRMATION DU JUGEMENT.

Jeudi dernier, le 22 courant, le Conseil Privé, à Londres, a refusé l'appel dans la cause de Riel et confirmé le jugement de la cour de Régina.

Dans sa décision, le Conseil Privé a ratifié la sentence portée contre Riel, décidant que la cour de première instance au Canada avait juridiction pour juger les procès de haute trahison, que six hommes suffisaient pour constituer ce jury, que des notes sténographiques étaient un compte-rendu légal des procédures et que bonne justice avait été rendue à Riel.

On parle de la nomination d'une commission médicale composée d'un Américain, deux Canadiens-Français, les Drs Lachapelle, de Montréal, et Vallée, de Québec, et deux Canadiens-anglais, qui aurait charge d'examiner l'état mental de Riel.

Le dernier sursis qui a été accordé s'étend jusqu'au 10 du mois prochain.

LE PACIFIQUE.

La voie du Pacifique au nord du Lac Supérieur s'est ouverte lundi. C'est un fait digne de mention. Mener à bonne fin une entreprise gigantesque comme l'était celle de la construction du Pacifique parle en faveur de ceux qui ont présidé à l'accomplissement de ce grand ouvrage. Nous devons nous féliciter d'avoir surmonté des difficultés capables d'effrayer des pays plus riches et plus populeux que le nôtre.

Dorénavant l'Est et l'Ouest seront unis par de nouveaux liens qui ne pourront qu'augmenter notre force et il n'y a pas à douter que les dépenses colossales qu'a occasionné ce travail seront pour tout le Canada la cause d'une prospérité toujours grandissante.

Le premier convoi de passagers par cette nouvelle ligne laissera Winnipeg dimanche soir à 8.00 hrs., et tous les jours suivants excepté le samedi. Le premier convoi venant de l'Est laissera Montréal lundi soir et arrivera ici jeudi matin faisant ainsi le voyage en deux jours et demi. Les convois partiront de Montréal tous les jours à l'exception du dimanche, en sorte que tous les matins excepté le mercredi nous aurons un train régulier et Montréal aura le même avantage excepté le jeudi.

LES ELECTIONS FRANCAISES.

Le résultat définitif des élections en France confirme l'élection de 205 conservateurs et 391 républicains.

L'ancienne chambre contenait 405 républicains et 90 conservateurs seulement. C'est un beau triomphe pour les conservateurs, d'autant plus que le parti républicain est divisé en deux fractions hostiles qui pourront difficilement s'entendre.

Il ne sera pas sans intérêt de lire quelques-unes des appréciations de la presse française qui accueille diversement le résultat du vote suivant qu'elle représente le parti conservateur, opportuniste ou radical:

L'Univers:

Gambetta, quelque temps avant sa mort, voyant comment marchait la république, s'écria: "Ça se décolle!"

Aujourd'hui, c'est décollé.

Sans doute, l'édifice républicain reste debout et garde une attitude menaçante; mais la force réelle il ne l'a plus, et s'il se trouvait un représentant autorisé de la réaction pour souffler résolument dessus, il tomberait. Soufflera-t-on?

Avant les élections, on nous disait pour excuser un silence trop politique: Si le pays parle, le prince aussi parlera. Le pays a parlé; que va faire le prince?

—Quoi! sortir de la réserve, y songez-vous? vont crier les mêmes sages qui, comptant ne pas trop réussir, tenaient volontiers, il y a huit jours, des propos de combat. Mais supputez bien les chiffres, et vous reconnaitrez que la majorité reste à la république; il faut attendre encore.

Non, la majorité ne reste pas à la république. Celle-ci conservera le nombre dans les Chambres, elle ne l'a plus dans le pays.

Notre système électoral, l'action administrative et l'horreur du changement, si puissante sur les électeurs ruraux, assurent, dans l'ensemble des élections générales, à tout gouvernement établi et qui sait se faire craindre, la moitié environ des votes exprimés. La lutte ne porte véritablement que sur l'autre moitié. On l'a vu sous l'empire, même lorsque la machine gouvernementale, empêtrée du Mexique et du parlementarisme renaissant, ne fonctionnait plus qu'avec peine.

Or, cette seconde moitié du corps électoral, cette moitié qui raisonne son vote et qui, à un moment donné, sait vouloir, elle vient de dire en grande majorité à la république: Va t'en!

Les choses n'en étaient point là lorsque Louis Napoléon sut adresser à la France ces paroles, qui plus tard le firent empereur: "Si le pays m'impose des devoirs, je saurai les remplir."

Les circonstances sont graves, dit-on de tous côtés. Elles ne sont pas seulement graves; elles peuvent être décisives. Où le parti de l'ordre, bien conduit, profitera hardiment de la chute de l'opportunisme, seule forme à peu près politique et gouvernementale de la république, et deviendra le maître, ou nous tomberons vite dans la résolution radicale et sociale, dans l'anarchie.

Puissent ceux auxquels on reconnait des droits songer à leur devoir!

Le XIXe Siècle:

Malgré l'abstention pratiquée par les bonapartistes en plusieurs endroits, les réactionnaires monarchistes gagnent un grand nombre de sièges. Presque partout où nous sommes vainqueurs, ils nous serrent d'assez près pour nous donner de légitimes inquiétudes.

Les élections, telles que nous les connaissons aujourd'hui, *sont déplorables pour la république de gouvernement,*—c'est-à-dire pour la république, car il ne saurait y en avoir une en dehors des conditions normales de tout état régulier.

La Ligue:

Ce qui caractérise tout d'abord ce scrutin du 4 octobre, c'est l'écrasement de l'opportunisme, qui disposait de la majorité dans la dernière Chambre, et le succès relativement considérable de la coalition conservatrice, qui va former dans la Chambre nouvelle une minorité assez imposante pour espérer devenir en certaines circonstances la majorité et même s'emparer du pouvoir.

Le scrutin du 4 octobre contient donc plus qu'une sévère leçon pour le parti républicain; il crée un péril pour la République elle-même, dont l'existence pourrait être à la merci d'un hasard parlementaire, s'il se trouvait un prétendant en situation de prendre le pouvoir et qui le voulût prendre.

La Liberté:

C'est l'éclatante condamnation de la politique d'aventures, d'équivoques, d'arbitraire, de gapillage, de favoritisme, d'intolérance, suivie par le parti funeste à qui les élections de 1877 et 1881 avaient livré les destinées et la fortune de la France.

Cet échec est moralement et matériellement si grand pour l'opportunisme, qu'il est désormais sans force pour résister au radicalisme. Aussi, au second tour de scrutin, est-ce lui qui, probablement, se soumettra et laissera aux radicaux la direction du gouvernement.

Oui, voilà le péril.

Mais le moins satisfait des radicaux est maître Rochefort qui écrit dans

L'Intransigeant:

Cinq mille soldats morts au Tonkin; cinq cent millions de déficit dans le budget et cent cinquante monarchistes de plus à la Chambre: voilà le bilan de la politique coloniale dont Jules Ferry a été le prophète et l'instigateur. Les "infectes laquais" dont il avait composé sa majorité avaient ruiné le pays, décimé l'armée, et traîné leurs noms dans la boue, afin d'avoir l'appui du gouvernement au moment de leur réélection.

Et c'est à "leur lâcheté," à "leur cupidité" et à "leur servilisme" qu'ils doivent aujourd'hui de n'être pas réélus. Rouvier, Camescasse, Devès et cinquante autres *complices* sont ignominieusement battus; mais le peuple, pressuré, dévalisé, exténué, a attribué à la République toutes les misères qu'il devait à l'opportunisme; et, au lieu de se jeter vers le radicalisme qui n'avait cessé de le combattre, il est allé tout droit à la réaction.

Ferry passe, il est vrai, dans les Vosges, soutenu par des électeurs avec lesquels il *partageait, sous forme de chemin vicinaux, de bureaux de tabac et de brevais de garde-champêtre, l'argent qu'il nous a volé* pendant deux ans. Il est d'ailleurs équitable et moral que cet ASSASSIN doublé d'un FLIBUSTIER rentre à la Chambre pour y essuyer TOUS LES CRACHATS, *qui*, des bancs de la Droite comme de la Gauche, *vont pleuvoir sur sa face ignoble.*

Sa mise en accusation, SUIVIE DE SA CONDAMNATION A MORT, sera incontestablement une compensation aux catastrophes dont il est responsable.

Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Marie-Joseph-Alphonse-Raymond de Journel, décédé à Paris, le 19 septembre dernier, à l'âge de vingt-trois ans.

M. de Journel était fils de M. Emile de Journel, capitaine de frégate en retraite et officier de la légion d'honneur. Le défunt était en promenade à Paris. Possesseur d'une fortune considérable, il vint à Manitoba au printemps de 1884 et alla s'établir au Lac Long sur la rivière Qu'Appelle, N.-O., où il avait acheté de cinq à six milles acres de terre qu'il cultivait tout en s'occupant d'élevage. Il était sur le point de revenir au Canada quand la mort est venue le frapper.

Correspondance.

Saint-Laurent, Saskatchewan,
10 octobre 1885

Au Rédacteur du *Manitoba*,

M. le Rédacteur,—Les feux de prairie ont fait rage cette année plus que jamais Les voyageurs disent que tout est brûlé de tous les côtés et qu'ils peuvent à peine trouver quelques petits pacages pour leurs animaux; une partie des foins a été détruite et à Carlton des familles ont failli périr avec leurs animaux. Jean-Baptiste Larocque a perdu cinq têtes de bétail et trois chevaux, c'est comme par miracle que ses enfants ont été sauvés à l'instant même où une grand'messe était promise pour leur salut par la pauvre mère désespérée et débordée par la tempête de feu. Je ne saurais vous dire le nombre de meules de foin et d'étables brûlées. C'est une nouvelle et grande épreuve ajoutée à toutes les autres qui déjà accablent la pauvre population de Saint-Laurent.

Tous les jours des pauvres mères de famille continuent à venir réclamer des vivres pour leurs enfants, sans pouvoir s'en procurer. Heureusement le gouvernement en fait venir de la Rivière Bataille pour Prince-Albert et le district de Saint-Laurent. C'est le cas de dire tard vaut mieux que jamais. Malgré leurs souffrances et leurs privations, nos veuves et nos orphelins en recevant ces bienfaits du gouvernement qui les oubliait trop par le passé, apprendront à l'aimer et à le bénir.

On dit que certaines gens gagnent à se faire connaître tandis que d'autres ne font qu'y perdre. J'ai lieu de croire que ceux qui nous gouvernent sont de la première classe et gagneraient beaucoup à se faire mieux connaître de nos populations du Nord-Ouest, qui s'occupent moins de politique que des moyens de vivre et de faire vivre la famille. En les visitant, en s'intéressant à leur position actuelle si digne de pitié, en oubliant les fautes qu'elles ont pu commettre, en faisant espérer dans un prochain avenir le retour au foyer des membres de la famille qui en ont été arrachés par la justice ou autrement, les plaies des cœurs même les plus envenimés se cicatriseraient et se guériraient. C'est sans doute ce qu'a très-bien compris l'honorable Ministre de l'Intérieur en venant lui-même mettre la main à l'œuvre de conciliation et de réparation si bien commencée par les dignes membres de la commission pour régler les droits et réclamations.

C'est hier que l'hon. M. Thomas White est venu nous surprendre avec une amabilité et une bienveillance, je dirai une condescendance qui, on le voit, ne cherche qu'à tout arranger le mieux possible pour la plus grande satisfaction de tout le monde.

Sa petite et si courte visite à Saint-Laurent ne sera pas oubliée de sitôt, et désormais il aura droit aussi bien que Sir Hector Langevin à notre reconnaissance.

C'est la première fois qu'un Ministre de la Puissance porte ses pas bienfaisants dans le pauvre district de Saint-Laurent, espérons qu'il ne sera pas le dernier. C'est un vœu que je forme pour le bien de tout le pays, de tous en général et de chacun en particulier.

Votre dévoué serviteur,

J. V.

ENTRE AMIS.

Mardi soir, les membres de la Fanfare du Cercle Provencher se réunissaient chez M. James Perrault, leur professeur, à l'occasion du 37ème anniversaire de sa naissance. Comme témoignage de la haute estime en laquelle ils tiennent leur chef, ils lui donnèrent en cadeau un service à déjeuner en porcelaine en même temps que M. Alfred Bleau tambour-major de la Fanfare, lui présenta l'adresse suivante:

A M. James Ferreault, Professeur des Amateurs de la Fanfare du Cercle Provencher,

Monsieur, — Permettez-nous de venir nous joindre à votre respectable famille pour vous offrir nos félicitations en ce joyeux anniversaire de votre naissance.

Nous profitons de cette heureuse occasion pour vous remercier sincèrement des grands services que vous nous rendez en nous dirigeant. Tous nous apprécions votre mérite et nous sommes convaincus que la population de Saint-Boniface reconnait, que depuis que nous sommes sous votre direction, nous avons fait des progrès réels.

Nous espérons que vous continuerez encore longtemps d'être notre chef, et que nous aurons le plaisir de fêter votre anniversaire encore plusieurs fois.

En témoignage de reconnaissance, veuillez agréer le modeste cadeau que nous sommes heureux de vous offrir.

Les Amateurs de la Fanfare du
Cercle Provencher.

Saint-Boniface, 27 Octobre 1885.

M. Perrault dit en réponse que cette démarche de la part de ses amis le touchait profondément. Il leur donna l'assurance qu'il continuerait, comme par le passé, à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour se montrer le digne chef du corps qu'ils formaient; puis, après les avoir remercié bien cordialement, il les invita à prendre quelques rafraichissements et la soirée se passa de la manière la plus agréable.

DISCOURS DE LORD LANSDOWNE A WINNIPEG.

Nous commençons aujourd'hui à donner la traduction du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé au déjeûner que lui ont offert les citoyens de Winnipeg, jeudi dernier.

Ce discours est remarquable par son éloquence et la belle et juste appréciation qu'il renferme de notre pays.

A la santé du Gouverneur-Général, proposée par M. Brydges, président du banquet, Lord Lansdowne répondit comme suit:—

M. le Président, Votre Honneur, Mesdames et Messieurs,

La magnifique réception avec laquelle vous accueillez mon retour à Winnipeg, le beau coup d'œil que présentaient vos rues hier soir, l'illumination d'un si grand nombre de vos bâtisses publiques et résidences privées, et enfin, ce banquet splendide, ont laissé chez moi une bien vive impression.

Permettez-moi d'ajouter que s'il était possible de mieux couronner cette réception, je n'aurais qu'à puiser maintenant aux paroles éloquantes que M. le consul Taylor vient de prononcer. (Applaudissements.) Qu'il me soit permis, avant de continuer, de l'en remercier bien cordialement. Je puis l'assurer, que, tant que j'aurai l'honneur d'être à la tête des affaires pour la Puissance du Canada, il n'y aura pas d'ambition plus chère à mon cœur que celle de conserver, avec la grande République qui nous avoisine, les rapports les plus amicaux et les plus intimes. (Applaudissements.) Je suis en position de pouvoir aussi corroborer l'avancé fait par M. le Consul au sujet de la part d'action qu'a prise le gouvernement des Etats-Unis durant la période critique que nous avons traversé cet été-ci. Je suis heureux qu'il m'ait donné cette occasion de reconnaître publiquement les obligations que nous avons contractées vis-à-vis le gouvernement de l'Union sur ce point. Qu'il me soit permis aussi de me joindre à lui et d'exprimer l'espoir que les négociations entamées entre le gouvernement de la Puissance et celui de Washington au sujet d'un renouvellement du traité de réciprocité—négociations qui, j'ai lieu de croire, ont été commencées de part et d'autre avec l'esprit d'une entière confiance et de la meilleure volonté, seront conduites à bonne fin.

M. le Président, votre ville m'a déjà fait l'honneur "d'une réception officielle" lors de mon passage pour l'Ouest. Il n'y aurait pas eu manque de courtoisie de votre part, si vous eûssiez permis que ma seconde visite à Winnipeg restât inaperçue et sans nouveau témoignage de votre respect à ma personne. Vous m'avez cependant accueilli, à mon retour de ce voyage, avec un éclat tel qu'un conquérant aurait raison de s'en montrer fier. Mais je crois, Monsieur, que les citoyens de cette ville ont senti que l'esprit de loyauté qui les animait à l'endroit de leur Souveraine, exigeait d'eux plus que ces sortes de démonstrations revêtues d'un cachet officiel et consacrées par l'usage, aussi, c'est pour cette raison qu'hier soir et en ce jour vous avez donné un si grand témoignage de votre bon vouloir au représentant de Sa Gracieuse Majesté. (Applaudissements prolongés.) Dans cette bienveillance que vous me témoignez, il semble s'y glisser, j'oserais dire, un peu de cruauté à mon mon égard, car je me considère certainement fort au-dessous de la tâche que je suis appelé à remplir en cette occasion. Je puis dire en toute sincérité, que pendant les quelques semaines qui se sont écoulées et pendant lesquelles j'ai eu le plaisir de me trouver avec vous, j'ai parcouru une si vaste étendue de territoires et éprouvé des impressions si diverses et vu des choses si nouvelles pour moi, qu'il conviendrait que je donnâsse à la réflection et à l'étude le temps de mûrir ces idées, au lieu de me présenter ici pour vous adresser la parole. Je crains en conséquence, que vous ne constatiez avec trop d'évidence que le sujet que je vais traiter cet après-midi, le soit d'une manière fort imparfaite. Cependant, il sera probablement intéressant pour vous de savoir comment nous avons passé notre temps depuis que nous nous sommes rencontrés, et si vous voulez bien m'accorder votre attention et écouter ce qui devra probablement vous paraître une narration fort peu pittoresque des différentes étapes de notre voyage, je suis prêt à vous en faire l'exposé.

En vous disant qu'il est possible de voir tant de merveilles et de choses attrayantes dans l'espace de quelques jours, je serai heureux si je puis inspirer à quelques-uns d'entre vous l'idée de suivre notre exemple et de connaître davantage ce pays merveilleux qui est le vôtre.

Après avoir quitté Winnipeg, notre première pensée a été de visiter les deux embranchements de chemin de fer qui, laissant la voie principale à Winnipeg et au Portage-la-Prairre, croisent respectueusement les parties Nord-Ouest et Sud-Ouest de cette Province. Nous nous sommes rendus à Manitou par une voie, et avons fait quelques milles au-delà de Minnedosa par l'autre. Et d'abord, laissez-moi vous dire que je suis heureux de constater, que la construction de ces embranchements avance d'une manière si satisfaisante. "Les embranchements de chemin de fer" sont absolument nécessaires pour un pays où l'on veut développer ses ressources avec avantage. (Applaudissements prolongés.) Ces embranchements sont aussi nécessaires à la voie principale que les différents membres du corps humain le sont au corps lui-même. Telle est la conclusion, je crois, à laquelle la plupart d'entre vous est arrivée et que vous avez exprimée d'une manière non équivoque à maintes reprises. Ils devient en effet parfaitement évident que la plus belle ferme au monde sera à peu près d'aucune valeur réelle par le fait même qu'elle se trouve à une grande distance d'une station de chemin de fer, ce qui devra nécessiter en conséquence un impôt spécial pour chaque minot de blé qu'il faudra transporter au marché. En longeant ces deux lignes et arrivant près de Brandon, j'ai pu voir la plus grande étendue de terres labourables qu'il m'ait été donné de voir jusqu'ici, et des terres de première qualité. (Applaudissements.) Je ne veux pas dire par ceci que les terres à travers lesquelles nous sommes passés, sont toutes également de première qualité. Au contraire, il s'en trouvait et particulièrement à proximité de la voie, qui présentaient comparativement, sur une large circonférence, un sol impropre à la culture et souvent d'une apparence chétive. La plus grande partie cependant, est d'une richesse extraordinaire. J'ai observé aussi qu'à différents endroits et notamment dans le voisinage de Minnedosa, il se présente des paysages très-agréables à la vue, et un terrain accidenté, entouré de lacs et de taillis qui doivent être un objet d'attraction pour ceux des colons qui préfèrent cet état de choses au terrain plat de la prairie. (Ecoutez, écoutez.)

(*A continuer.*)

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr Taché est partie pour Qu'Appelle mardi matin et doit être de retour demain soir.

Le Révd Père McCarthy ira chanter la messe à Minnedosa le 8 novembre prochain.

Le lieutenant-gouverneur Dewdney est arrivé aujourd'hui a Winnipeg, venant d'Ottawa.

Monsieur et Madame Soucisse sont arrivés mardi soir de leur voyage de noces.

L'hon. Thos. White, Ministre de l'Intérieur, sera à Winnipeg de retour de l'Ouest, dans le cours de la semaine prochaine.

L'hon. C. E. Hamilton, procureur-général de Manitoba et M. N. F. Hagel, avocat de Winnipeg, ont été nommés Conseils de la Reine.

L'hon. M. Royal est parti ce matin pour Qu'Appelle. Melle Royal est partie en même temps pour Régina, où elle devra passer quelques semaines.

ACTUALITES.

—Le Conseil du Nord-Ouest est convoqué pour jeudi, le 5 novembre, à Régina.

—L'opposition vient de subir deux terribles échecs dans les Provinces Maritimes. Elle a perdu, coup sur coup, Antigonish et Saint-Jean—deux divisions représentées dans le parlement de la Puissance, jusqu'ici, par deux libéraux. L'un d'eux, M. McIsaac, s'est laissé nommé juge, et un ministre, M. Thompson, a été élu à sa place. L'autre, l'honorable M. Burpee, est mort, et son siége sera dorénavant rempli par un conservateur.

—Depuis Janvier jusqu'au 19 Septembre dernier, 70,970 personnes sont allées en pélérinage à Sainte-Anne de Beaupré.

—On dit que Sir Leonard Tilley qui a donné sa démission comme ministre des finances sera nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

—Depuis le 1er d'Août dernier la variole a causé de terribles ravages à Montréal. L'on peut en juger par les chiffres suivants:

		MORTS
Semaine fini-sant le	1er Août	56
"	8 "	36
"	15 "	42
"	22 "	56
"	29 "	96
"	5 Septembre	102
"	12 "	128
"	19 "	186
"	26 "	242
"	3 Octobre	271

Du premier au 25 courant, l'on rapporte 1380 décès causés par l'épidémie.

—Les divisions de parti sont maintenant complètement effacées à Terre neuve.

La lutte électorale se fait entre les protestants et les catholiques.

—La population d'Ottawa a augmenté de 2,066 l'année dernière, elle est maintenant de 32,857.

—La ville de St-Jean de Terreneuve compte 28,000 habitants; sa population n'a augmenté que de quatre mille depuis 1857. On attribue ce développement peu sensible dans la population à l'absence des industries et au peu de succès des pêcheries.

—Les trois principaux articles d'exportation de l'Australie sont la laine, le blé et l'or. Le nombre de moutons dans le pays est de 80,000 ou 90.000, et la valeur moyenne de l'exportation de la laine varie de £18,000,000 à £20,000,000. Cette industrie fait de rapides progrès d'année en année. L'Australie Méridionale seule a exporté l'année dernière, 400,000 à 500,000 tonnes de blé. La production de l'or n'augmente pas, mais elle est encore aussi abondante qu'il y a dix ans.

—En 1880, il y avait dans les Etats Unis, 64,137 avocats, dont 25 femmes; 64,698 ministres du culte, dont 165 femmes; et 85,671 médecins, dont 2,432 femmes.

Il y a un avocat par 782 personnes, un clergyman par 775 et un médecin par 585.

NAISSANCES.

A Saint-Norbert, le 19 courant, Madame Pierre Laramée, un fils.

A Saint-Norbert, le 22 courant, Madame Joseph Campeau, un fils.

A Lorette, le 5 courant, Madame Jean-Louis Richard, une fille.

A Lorette, le 26 courant, Madame Jos. Octave Prince, une fille.

La Minerve est priée de reproduire.

MARIAGES.

A Sainte-Anne, le 5 courant, M. Alexandre Lavack à Melle Emma Desautels.

A Sainte-Anne, le 20 courant, M. Philippe Saint-Laurent, à Melle Amanda Delorme.

DECES.

A Lorette, le 22 courant, à l'âge de 8 mois et 11 jours, Joseph-Arthur, enfant de M. Wilbrod Prince.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une cour sera tenue, conformément aux clauses de l'"Acte concernant les municipalités, 1884," relatives aux listes des électeurs, par Son Honneur le Juge des Cours de Comté, pour la Division Centre du District Judiciaire de l'Est, à Saint-Norbert, au Bureau du Greffier de la Municipalité de Cartier, le TREIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE PROCHAIN, 1885, à DIX HEURES de L'AVANT-MIDI, pour l'audition et adjudication sur icelles, des diverses plaintes relatives aux erreurs et aux omissions existant dans la liste des électeurs de la Municipalité de Cartier pour l'année 1885.

Toutes personnes ayant quelque affaire devant cette cour, sont requises de s'y présenter aux jour, heure et lieu susdits.

Daté ce 24ième jour d'Octobre A.D., 1885.

CHS. HENRI PACAUD,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

2i 29,10,85

Chronique Locale.

—La *Toussaint* dimanche.

—Il n'y avait pas de quorum pour la séance du conseil de ville lundi.

—Voyez l'annonce de M. John John Spring dans une autre colonne.

—La vente des bancs à la cathédrale se fera le 8 novembre.

—Il y a actuellement une trentaine de détenus dans la prison à Winnipeg.

—Le sermon à la grand'messe dimanche doit être donné par le Rév. Père Lory, S. J.

—L'on est à poser les rails sur la voie qui, traversant le pont de Saint-Boniface, devra aller jusqu'au moulin de la Cie de la Baie d'Hudson.

—Le terme de la cour de chancellerie s'est ouvert mardi sous la présidence de Son Honneur le Juge Dubuc; il y a 24 causes d'inscrites.

—A Winnipeg et à Brandon les assises s'ouvriront le 12 novembre, et à Portage-la-Prairie mardi prochain.

—Le rôle d'évaluation à Winnipeg est de $19,000,000 cette année contre $29,000,000 qu'il était l'an dernier.

—La retraite annuelle des demoiselles du pensionnat de Saint-Boniface s'est commencée mardi. M. l'abbé Georges Dugast est le prédicateur de cette retraite.

—Mgr l'Archevêque officiera pontificalement à l'église Sainte-Marie dimanche et donnera la bénédiction papale. Le Rév. Père Drummond, S.J., fera le sermon de circonstance.

—Par proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, jeudi, le 12 novembre prochain a été fixé comme jour d'*Actions de Grâces* pour la Puissance.

—Vendredi, le 6 Novembre, à dix heures de l'avant-midi, le Secrétaire-Trésorier du Bureau Judiciaire vendra à l'hôtel-de-ville, les terrains sur lesquels il y a des arrérages de taxes.

—L'inauguration de l'extension du chemin de fer "Manitoba et Nord-Ouest," de Minnedosa à Birtle petite ville bâtie sur les rives de la rivière Queue d'Oiseau, se fera lundi. Plusieurs invitations ont été faites.

—Séance du Cercle Provencher demain soir. Il y aura déclamation et discussion. Comme plusieurs questions de haute importance pour le Cercle seront transigées, les membres sont instamment priés d'être présents.

—Lundi soir, à Winnipeg, grande assemblée pour nommer les candidats qui devront se présenter aux prochaines élections municipales. Se portent candidats pour la mairie MM. Pearson, Westbrook et Carruthers; pour échevins aucun choix n'a encore été fait.

—Perdue dimanche dernier, à partir de la résidence de l'hon. M. Royal, jusque chez M. François Poitras, une broche (épinglette) en or et argent sur une boucle moire-antique marron. Prière à qui aurait pu la retrouver, de la rapporter au bureau du *Manitoba*.

—Vers trois heures du matin dans la nuit de dimanche dernier, la résidence de M. le Juge Dubuc a failli devenir la proie des flammes par l'explosion d'une lampe. Sans la présence d'esprit de Madame Dubuc qui parvint à étouffer les flammes avec des couvertes, l'on aurait quelque grand désastre à enrégistrer.

Chronique de la Province.

Lorette.

26 octobre.—Hier, à Lorette, nous avons eu une cérémonie imposante. Notre digne curé, M. l'abbé Dufresne, toujours plein de zèle et qui n'épargne rien pour embellir son église, invitait, durant la grand'messe, ses paroissiens à assister à l'érection d'un magnifique chemin de croix. M. le curé donna le sermon et comme d'habitude sut toucher son auditoire.

Madame Edmond Prince, notre organiste, aidée des Dlles Malvina et Eulodie Prince, rendirent de très-beaux morceaux de musique et de plain-chant, entr'autres le *Vexilla Regis* et le *Stabat Mater*.

Ce chemin de croix est encore un embellissement pour notre église dont l'intérieur est presque achevé. A l'extérieur, il ne reste plus que le clocher dont M Auguste Gauthier est à finir la base avec beaucoup de goût.

—Dimanche, 18 octobre, vers 7 heures du matin, au moment où M. François Grégoire était allé traire ses vaches, le feu se déclara à sa maison, et dans l'espace d'une heure la réduisit en cendre. M. Grégoire suppose que des étincelles se sont échappées du tuyau qui était défectueux. Tout a été perdu: ménage, ustensiles de cuisine et lingerie; il y avait aussi 200 minots de patates dans sa cave dont 30 ont pu être sauvés. Malgré ce fâcheux accident, notre ami n'a pas manqué de courage, il s'est mis immédiatement à l'œuvre, et dans quelques jours, il sera installé dans une jolie maison neuve.

Saint-Norbert.

26 octobre.—M. J. P. Métayer a acheté une bonne terre du Rév. M. Ritchot et s'est fait bâtir une jolie résidence.

—Notre curé fait faire des réparations à son presbytère. Ses paroissiens lui devront une dette de reconnaissance impayable pour tous les sacrifices qu'il s'impose.

—On dit que de nouveaux bancs seront bientôt placés dans notre église. Elle sera alors à peu près complétée et digne du grand zèle de notre bien aimé pasteur.

—Saint-Norbert progresse assez bien et sa population s'est accrue considérablement depuis le commencement de la présente année.

Sainte-Agathe.

27 octobre.—Le bazar qui vient de se terminer dans la paroisse a donné un résultat au delà des espérances. Suggéré, il n'y a que quelques semaines seulement, les dames et messieurs préposés à l'organisation ont prouvé qu'ils n'étaient pas à leur premier essai et qu'ils savaient conduire admirablement les entreprises de ce genre. Il ne manquait plus que la bienveillante coopération des habitants de la paroisse, et les bénéfices obtenus sont là pour témoigner de leur zèle et de leur empressement à l'invitation de leur bon curé le Rév. M. Samoisette, en même temps de leur reconnaissance pour les démarches et fatigues nombreuses qu'il n'a pas regardé de s'imposer pour la réussite de cette œuvre dans laquelle il fut si activement secondé par son vicaire, le Rév. M Pierre Pelletier.

Le revenu de ce bazar doit être appliqué au parachèvement de l'intérieur de l'église. La population de Sainte-Agathe ne veut pas rester en arrière de celles des paroisses voisines; elle a à cœur de terminer le beau temple qu'elle commençait l'an dernier. Nul doute, le succès couronnera ses efforts à en juger par celui qu'elle vient de remporter et un jour, elle contemplera à l'ombre de la croix qui console et qui fortifie le fruit de son œuvre, de son dévouement qui n'hésite jamais pour un canadien quand il s'agit de procurer la gloire de Dieu.

Sainte-Agathe a compris son devoir en cette circonstance, et elle a certainement droit à toutes les félicitations, ainsi que les généreux étrangers et visiteurs qui ont bien voulu par leurs efforts et leur libéralité contribuer à la réussite de cette bonne œuvre: "à eux en particulier nous offrons l'assurance de nos sentiments affectueux nos remerciements et toute notre reconnaissance.

Nous ne pourrions passer sous silence le fait que les amateurs de Saint-Norbert en venant nous donner une séance dramatique laquelle a parfaitement réussi, ont contribué pour leur bonne part au succès du bazar et conséquemment ont à juste titre droit à nos remerciements tout particuliers.

Saint-François-Xavier,

27 octobre.—La beurrerie exploitée par MM. Perras et Hébert, a produit d'excellents résultats durant la saison qui vient de finir, surtout si l'on considère que l'entreprise était toute nouvelle, n'ayant commencé qu'au printemps dernier. Les cultivateurs y ont fait de bonnes affaires et sont pleins d'espoir pour l'année prochaine; plusieurs se proposent d'augmenter considérablement leurs troupeaux de vaches. M. Perras a acquis la part de propriété de son associé, et à l'avenir il conduira seul la besogne. Il a en mains audelà de 6,000 lbs. de beurre, qualité extra, qu'il mettra bientôt sur le marché. Son établissement possède aujourd'hui une machine à moudre le grain (pour faire la moulée), ce qui est d'une grande utilité pour les habitants.

M. Perras est un homme actif et entreprenant, il réussira.

Echos du Nord-Ouest.

Régina, Province d'Assiniboia.

26 octobre.—Hier, à la messe, le Rév. Père André a recommandé Riel aux prières des fidèles, en vue de la possibilité de son exécution le 10 novembre prochain. Riel paraît comprendre sa triste position et est continuellement en prières. Il fait les plus grands éloges du Rév. Père André qui est, comme toujours, toute attentionpourlui.

Swift-Current, Assiniboia.

26 Octobre—L'hon. Thos. White, ministre de l'intérieur, est passé ici en route pour l'est. M. W. G. Knight a eu l'honneur de lui être présenté et tant en son nom qu'en celui de plusieurs autres personnes de lui offrir ses remerciements pour la permission qui a été donnée de planter des arbres sur homesteads au lieu de faire les améliorations ordinaires assurant, l'hon. ministre que c'était là un avantage considérable pour les colons. Avec sa courtoisie ordinaire, l'hon. ministre a écouté M. Knight.

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 7 15 p m	2 Winnipeg	† 7 10 a m
1 60 a m	Portage-du-Rat	12 45 a m
† 7 35 a m	Ignace	† 4 30 p m
†11 15 a m	Savanne	†12 48 p m
Arrivée		Départ
2 30 p m	Port-Arthur 2	9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
† 8 30 a m	2 Winnipeg.	† 6 30 p m
11 05 a m	Portage-la-Prairie	4 00 p m
† 1 20 p m	Carberry	1 45 p m
3 00 p m	Brandon	†11 00 a m
5 30 p m	Elkhorn	7 45 a m
6 45 p m	Moosomin	† 6 15 a m
† 9 00 p m	Broadview	3 45 a m
1 00 a m	Qu'Appelle	1 00 a m
3 15 a m	Regina	11 15 p m
† 5 45 a m a 3 / 6 15 a m 1 6	Moose Jaw	4 1 † 8 55 p m / 7 a 8 15 p m
† 2 00 p m	Swift Current	†12 46 p m
† 8 00 p m	Maple Creek	† 7 10 a m
12 45 a m	Medecine Hat	2 40 a m
† 9 45 a m	Gleichen	† 5 45 p m
† 1 50 p m	Calgary	† 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 / 3 00 a m 1.11	Canmore	9 1. 8 45 a m / 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m	Laggan	† 2 10 p m
†12 01 p m	Palliser	9 55 a m
Arrivée		Départ
4 00 p m	11 Donald 12	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 a m
12 15 p m	Dominion City	2 52 a m
Arrivée		Départ
12 40 p m	Emerson 1	2 25 a m
Départ		Arrivée
9 00 a m	1 Winnipeg 1	7 45 p m
11 15 p m	Morris.	5 00 p m
† 1 15 p m	Rosenfelt	4 15 p m
Arrivée		Départ
2 15 p m	1 Gretna 1.	3 25 p m
Départ		Arrivée
2 00 p m	2 Rosenfelt 2	1 15 p m
† 3 25 p m	Morden	†11 20 p m
Arrivée		Départ
5 30 p m	2 Manitou 2	9 15 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
† 4 00 p m	9 Winnipeg	† 8 50 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 8	7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	9 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall9	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	10 Winnipeg	† 6 00 p m
10 40 a m	Headingly	5 00 p m
Arrivée		Départ
† 1 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10..	† 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. — W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D., 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7⅓ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres				21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres				8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres				12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres				8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres				10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs. lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres				37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres				50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres				54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres				20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres				26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres				28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs. lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres				7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres				5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres				24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres				25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres				25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres				19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 25 acres				10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres				20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul				27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres				37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres				61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres				68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres				35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boite 1293, Winnipeg, Man.

AVIS.—VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.—En vertu d'un mandat émané par le Président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-François-Xavier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le neuvième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, dans la Cité de Winnipeg, coin des rues Principales et Water, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ of 15 & S½ SE¼	16	8	1 W	17 48	2 00	19 48	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼	5	10	1 W	21 27	2 00	23 27	do
NW¼	7	7	2 W	19 02	2 00	21 02	Patented
NE¼ 26 & S½ of SE¼	35	8	1 W	19 42	2 00	21 42	Unpat'd.
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	7	1 W	24 18	2 00	26 18	do
Lot 86 St. Fr. Xavier, cont'g 89 acres				20 72	2 00	22 72	do
NE¼	21	9	2 W	17 15	2 00	19 15	do
NW¼ 24 & S½ of SW¼	25	8	1 W	54 70	2 00	56 70	do
S½	15	7	1 W	34 29	2 00	36 29	do
W 2 chains, inner 2 miles Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 33 acres				8 36	2 00	10 36	do
NE¼	7	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NE¼ & N½ of SE¼	33	11	1 W	24 66	2 00	26 66	do
SE¼ & E½ of SW¼	20	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
NE¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
SE¼	9	7	2 W	19 62	2 00	21 62	do
Lot 63 St. Fr. Xavier, cont'g 177 50/100 acres				52 99	2 00	54 99	Unpat'd.
NW¼ & W½ of SW¼	4	10	2 W	15 88	2 00	17 88	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	10	1 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 92 St. Fr. Xavier, cont'g 186 acres				43 27	2 00	45 27	do
Outer 2 miles, Lot 156 St. Fr. Xavier. cont'g 131 76/100 acres				28 29	2 00	30 29	do
Lot 121 St. Fr. Xavier, cont'g 197 50/100 acres				32 89	2 00	34 89	do
Lot 98 St. Fr. Xavier, cont'g 189 acres				27 31	2 00	29 31	do
NW¼ of 32 & N½ of NE¼	31	7	1 W	21 27	2 00	23 27	do
SE¼ 22 & E½ of NE¼	15	8	1 W	30 40	2 00	32 40	Patented
Inner 2 miles, Lot 105 St. Fr. Xavier, cont'g 192 25/100 acres				29 30	2 00	31 30	Unpat'd.
East 10 chains inner 2 miles, Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 165 ac.				11 13	2 00	13 13	do
Lot 107 St. Fr. Xavier, cont'g 176 50/100 acres				26 96	2 00	28 96	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼	9	9	2 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 88 St. Fr. Xavier, cont'g 252 acres				53 45	2 00	55 45	do
Lot 91 St. Fr. Xavier, cont'g 188 50/100 acres				45 33	2 00	47 33	do
SW¼ & S½ NW¼	9	9	2 W	24 18	2 00	26 18	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	11	1 W	21 45	2 00	23 45	Patented
SE¼ & E½ SW¼	35	11	1 W	27 28	2 00	29 28	do
SW¼ & S½ NW¼	28	12	2 W	85 38	2 00	87 38	do
SE¼	16	7	1 W	17 18	2 00	19 18	do
Lot 89 St. Fr. Xavier, cont'g 201 acres				46 88	2 00	48 88	Unpat'd.
Fr. SE¼ 15 & E½ L.S. 3 of SW¼ 15 and frac. cont'g 240 acres	10	12	2 W	36 67	2 00	38 67	Patented
Lot 95 St. Fr. Xavier, cont'g 176 acres				42 79	2 00	44 79	do
SE¼ 28 & N½ of NE¼	21	12	2 W	56 44	2 00	58 44	do
SE¼ & S½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
W 8 chains Lot 162 St. Fr. Xavier, cont'g 264 acres				66 15	2 00	68 15	do
NW¼ 10 & S½ of SW¼	15	9	1 W	45 82	2 00	47 82	Patented
NW¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NW¼ & N½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
Lot 60 St. F.-Xavier, cont'g 187 acres				46 64	2 00	48 64	do
Lot 73 St. F.-Xavier, cont'g 180 acres				25 17	2 00	27 17	do
Outer 2 miles lot 78, St. F.-X., cont'g 39 29/100 ac.				6 11	2 00	8 11	do
Outer 2 miles lot 79, St. F.-X., cont'g 87 74/100 ac.				11 59	2 00	13 59	do
Outer 2 miles lot 87, St. F.-X., cont'g 88 77/100 ac.				3 94	2 00	5 94	do
Lot 123 St. F.-X., cont'g 200 acres				49 78	2 00	51 78	do
NW¼ & N½ SW¼	30	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ of 7 & E½ SW¼	18	10	2 W	14 64	2 00	16 64	Patented
NW¼ 18, 12, 1 W & E½ NE¼	13	12	2 W	22 96	2 00	24 96	Unpat'd.
NW¼ 28 & W½ SW¼	33	9	2 W	21 13	2 00	23 13	Patented
NE¼ & E½ NW¼	20	11	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SE¼	24	12	2 W	22 55	2 00	24 55	do
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	10	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SW¼	7	8	1 W	11 85	2 00	13 85	Unpat'd.
SE¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
NW¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (except E½ L.S. 8)	12	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼ & E½ SW¼	22	7	1 W	16 05	2 00	18 05	do
SE¼ & S½ NE¼	23	7	1 W	16 64	2 00	18 64	Unpat'd.
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	7	1 W	16 64	2 00	18 64	do
NE¼	3	7	2 W	12 86	2 00	14 86	Patented
SE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	15	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	15	7	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (S½ of SE¼ Patented & N½ SE¼ C. P. R.)	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	
NE¼	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	12	7	1 W	5 70	2 00	7 70	do
SE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	Patented
NW¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	25	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
NW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SE¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
SW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
E½ of SE¼	1	8	1 W	6 37	2 00	8 37	Unpat'd.
NW¼ & N½ of NE¼	2	8	1 W	14 25	2 00	16 25	Patented
NW¼ 3 & S½ SW¼	10	8	1 W	16 05	2 00	18 05	Unpat'd.
S½ of NW¼	7	8	1 W	5 93	2 00	7 93	do
NW¼	9	8	1 W	11 95	2 00	13 95	do
N½ of SE¼	10	8	1 W	3 75	2 00	5 75	Patented

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 28 & S½ SW¼	33	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	1 W	16 64	2 00	18 64	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	34	8	1 W	18 50	2 00	20 50	do
NE¼ 34 & N½ NW¼	35	8	1 W	19 41	2 00	21 41	Unpat'd.
SW¼	3	8	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
NE¼	7	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	9	8	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	Unpat'd.
NW¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	26	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	1 W	24 27	2 00	26 27	Patented
SE¼	4	9	1 W	17 78	2 00	19 78	do
SW¼ & S½ NW¼	4	9	1 W	25 56	2 00	27 56	do
NE¼	4	9	1 W	20 20	2 00	22 20	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	9	1 W	24 95	2 00	26 95	do
SW¼ & S½ NW¼	12	9	1 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	15	9	1 W	18 55	2 00	20 55	do
NE¼ & N½ SE¼	17	9	1 W	26 21	2 00	28 21	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	13	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NE¼ & E½ NW¼	14	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ of 20 & N½ NE¼	17	9	2 W	18 75	2 00	15 75	Unpat'd.
E½ of SE¼	28	9	2 W	7 28	2 00	9 28	do
Wly 15 chains of SE¼ cont'g 53⅓ acres	34	9	2 W	8 67	2 00	10 67	Patented
E½ L.S. 3 of SW¼	34	9	2 W	4 06	2 00	6 06	do
NW¼ & N½ SW¼	36	9	2 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	1	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	3	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
SE¼ of 17 & W½ SW¼	16	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
NW¼ & S½ NE¼	19	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Patented
N½ of NW¼	1	10	2 W	8 01	2 00	10 01	Unpat'd.
SW¼ & S½ NW¼	1	10	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SW¼ & W½ SE¼	9	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
W½ W½ of 18 & W½ SW¼	19	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ 32 & E½ NE¼	31	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SW¼ & W½ SE¼	32	10	2 W	14 25	2 00	16 25	do
L.S. 9, 16, NE¼ of 35 & L.S. 4, 5, 11, 12 of N½	36	10	2 W	13 75	4 00	17 75	Unpat'd.
L.S. 14 of NW¼	13	11	1 W	4 51	2 00	6 51	Patented
L.S. 8 of SE¼	28	11	1 W	4 50	2 00	6 50	do
NW¼ & N½ SW¼	33	11	1 W	18 24	2 00	20 24	do
NE¼ & E½ NW¼	5	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	9	11	2 W	12 83	2 00	14 88	do
SE¼ of 18 & W½ SW¼	17	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
NE¼	18	11	2 W	11 40	2 00	13 40	Unpat'd.
SE¼ & E½ SW¼	30	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SE¼ & E½ SW¼	1	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ of 2 & E½ SE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NW¼ of 2 & E½ NE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
W½ of NW¼ & L.S. 5 of 4 & E½ NE¼ & L.S. 15 of NE¼	5	12	1 W	22 96	4 00	26 96	do
SE¼ 16 & N½ NE¼	9	12	1 W	23 71	2 00	25 71	do
SE¼ & S½ NE¼	14	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
NW¼ 17 & S½ SW¼	20	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & E½ SE¼	18	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
SE¼ & S½ NE¼	19	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ NW¼	23	12	1 W	21 13	2 00	23 13	do
NE¼ & E½ NW¼	23	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	31	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	33	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ of 36 & W½ NE¼	35	12	1 W	21 01	2 00	23 01	do
Fr. SE¼ 13 & L.S. 9, 15, 16 of NE¼ 14 & S½ SW¼	23	12	2 W	26 82	4 00	30 82	do
NE¼ 15 & S½ SE¼	22	12	2 W	24 40	2 00	26 40	do
E½ of SW¼	24	12	2 W	10 74	2 00	12 74	do
SE¼ 36 & N½ NE¼	25	12	2 W	34 56	2 00	36 56	do
NW¼ & W½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	Patented
S½ of SE¼	35	12	2 W	12 12	2 00	14 12	Unpat'd.
Lot 14 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier				31 41	2 00	33 41	do
Lot 25 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier.				34 03	2 00	36 03	Patented
Lot 26 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier				34 03	2 00	36 03	do
Lot 27 cont'g 173 acres, St. Frs. Xavier				28 34	2 00	30 34	do
Lot 83 cont'g 203 acres, St. Frs. Xavier				21 54	2 00	23 54	do
Inner 2 miles Lot 100, cont'g 105 acres, St. Frs. Xavier				17 86	2 00	19 86	do
Outer 2 miles Lot 100, cont'g 123 acres, St. Frs. Xavier				13 23	2 00	15 23	Unpat'd.
Lot 103 cont'g 187 acres. St. Frs. Xavier				15 87	2 00	17 87	Patented
East 6 chains Lot 104 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier				23 88	2 00	25 88	do
Outer 2 miles Lot 105 cont'g 97 acres, St. Frs. Xavier				9 33	2 00	11 33	do
Lot 119 cont'g 152 acres, St. Frs. Xavier				19 79	2 00	21 79	do
Inner 2 miles Lot 120, con'tg 99 acres, St. Frs. Xavier				16 69	2 00	18 69	Unpat'd.
Lot 124 cont'g 202 acres, St. Frs. Xavier				24 67	2 00	26 67	do
Lot 154 cont'g 288 acres, St. Frs. Xavier				36 18	2 00	38 18	do
Lot 165 cont'g 193 acres, St. Frs. Xavier				30 22	2 00	32 22	Patented
Lot 166 cont'g 188 acres, St. Frs. Xavier				29 66	2 00	31 66	do
Lot 172 cont'g 176 acres, St. Frs. Xavier				49 06	2 00	51 06	do
Lot 173 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier				48 18	2 00	50 18	do
Lot 174 cont'g 174 acres, St. Frs Xavier				50 51	2 00	52 51	do
Lot 176 cont'g 200 acres, St. Frs. Xavier				52 45	2 00	54 45	do
Lot 222 cont'g 192 acres, St. Frs. Xavier				100 82	2 00	102 82	do
Lot 223 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier				82 83	2 00	84 83	do
Lot 224 cont'g 663 acres, St. Frs.-Xavier				147 42	2 00	149 42	Patented
West 15 chains of NE¼, cont'g 53⅓ actres	27	9	2 W	8 95	2 00	10 95	do

Daté à Winnipeg, ce 23me jour de Septembre A.D. 1885.

ARTHUR STEWART, Sec.-Trés., Bureau du District Judiciaire de l'Est, Boite 1293, Winnipeg, Man.